

AMG AQUITAINE

Société par actions simplifiée au capital social de 10.000 euros

Siège social : 7 rue de l'Aygue Nègre – 33290 Ludon-Médoc

449 757 814 RCS Bordeaux

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 8 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le huit juillet,

ALPHA GROUP, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 30B Boulevard Claude Antonetti, 13821 La-Penne-Sur-Huveaune, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 827 642 786, représentée par Alpha Group Holding en qualité de président, elle-même représentée par son président Monsieur David Dutech (l'« **Associé Unique** »),

propriétaire de la totalité des actions composant l'intégralité du capital de la Société,

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

- La société Alpha Group a acquis ce jour l'intégralité des 500 actions représentant la totalité du capital social de la Société (l'« **Acquisition** ») ;
- Suivant courrier en date de ce jour, Monsieur Lucien Dolléans a informé la Société de sa volonté de démissionner de ses fonctions de président de la Société (le « **Président** ») ;
- Suivant décisions en date du 6 juillet 2026, les membres du comité stratégique de la société Alpha Group Holding, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 30B Boulevard Claude Antonetti, 13821 La Penne-Sur-Huveaune, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 928 862 697 (« **Alpha Group Holding** »), associée unique de la société Alpha Group Développement, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 30 Boulevard Claude Antonetti, 13821 La Penne-Sur-Huveaune, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 928 860 899 (« **Alpha Group Développement** »), elle-même associée unique de l'Associé Unique, ont autorisé (i) la démission de Monsieur Lucien Dolléans de ses fonctions de Président, (ii) la nomination de l'Associé Unique en qualité de Président, (iii) la nomination de Monsieur Lucien Dolléans en qualité de directeur général de la Société (le « **Directeur Général** ») et (iv) la signature de la convention de mandat social à conclure entre la Société et Monsieur Lucien Dolléans (la « **Convention de Mandat Social** ») (les « **Décisions du Comité Stratégique** ») ;
- Monsieur Lucien Dolléans est présent aux fins d'acceptation des fonctions de Directeur Général qui lui seraient confiées.

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Démission du Président,
- Nomination d'un nouveau Président ;
- Nomination d'un Directeur Général ;
- (...);
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

(Démission du Président)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Lucien Dolléans de son mandat de Président en date de ce jour, **prend acte** de la démission de Monsieur Lucien Dolléans de ses fonctions de Président, à compter de la date des présentes et ce sans indemnité.

En conséquence, l'Associé Unique confirme la cessation des effets de tous les pouvoirs qui auraient pu être accordés à Monsieur Lucien Dolléans, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de Président et, le cas échéant, ceux sur les comptes bancaires.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

(Nomination d'un nouveau Président)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du procès-verbal des Décisions du Comité Stratégique, décide de nommer en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Lucien Dolléans, conformément aux stipulations de l'article 10.1 des Statuts et aux dispositions de l'article L.227-6 du Code de commerce, à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée :

- La société **Alpha Group**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 30B Boulevard Claude Antonetti, 13821 La Penne-Sur-Huveaune, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 827 642 786.

Le Président exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et stipulations statutaires applicables.

Les fonctions de président de la Société sont exercées à titre gratuit sans préjudice du droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de ses fonctions et dans l'intérêt de la Société sur présentation des justificatifs correspondants.

L'Associé Unique rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.227-7 du Code de commerce, les dirigeants de la personne morale sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civile et pénale que s'ils étaient président ou dirigeant en leur nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

La société Alpha Group, représentée par la société Alpha Group Holding en qualité de président, elle-même représentée par Monsieur David Dutech en qualité de président, déclare accepter ces fonctions et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

(Nomination d'un Directeur Général)

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de Directeur Général, conformément aux stipulations de l'article 11.1 des Statuts et aux stipulations de l'article L.227-6 du Code de commerce, à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Lucien Dolléans**, né le 22 mars 1973 à Chartres (28), de nationalité française et demeurant 6 rue du Général de Gaulle, 33290 Ludon-Médoc.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la Société dans la limite de l'objet social et des limitations de pouvoir statutaires. Il exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires applicables ainsi que dans le cadre de la Convention de Mandat Social.

L'Associé Unique décide de ratifier en tant que de besoin les termes et conditions du mandat de Monsieur Lucien DOLLEANS conformément à la Convention de Mandat Social et confère tous pouvoirs au président de la Société en vue de signer la Convention de Mandat Social.

Monsieur Lucien Dolléans déclare accepter ces fonctions et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

(...)

CINQUIEME DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Associé Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

* * *

Le soussigné convient de signer le présent extrait de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivant du Code civil par l'intermédiaire du prestataire de services www.docuSign.com.

Mis en ligne et signé sur la plateforme DocuSign le 8 juillet 2026.

Certifié conforme

Signé par :
 **David DUTECH**
4D39AEA59B294E8...

Alpha Group

Représentée par Alpha Group Holding

Représentée par M. David Dutech